

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4980, rue Buchan

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 13 août 2018, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au nombre d'unités de stationnement pour vélo requis pour le bâtiment situé au 4980, rue Buchan.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser un ratio de 0,42 unités de stationnement pour vélo par logement, malgré l'article 614 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui exige une unité de stationnement pour vélo par logement.

Ainsi, compte tenu du projet particulier PP-71 en vigueur sur ce site, lequel exige trois unités de stationnement pour vélo par logement, le nombre d'unités de stationnement pour vélo s'élèvera à 116.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 25 juillet 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet